

# Une ville... à la campagne

## Saint-Lin-Laurentides

900, 12<sup>e</sup> Avenue, St-Lin-Laurentides  
450 439-3130



### Rappel aux citoyens

### Mot du Maire



Bonjour à toutes et à tous,

Pour débiter j'aimerais vous souhaiter une bonne année à vous tous cher citoyenne et cher citoyen, remplie de joie de bonheur et surtout de santé.

Avec l'hiver qui est arrivé tôt nous avons ouvert nos installations extérieures : patinoires, glissade ainsi que la patinoire sur la rivière et ce pour toute la saison pour le plaisir des petits comme des grands.

La salle l'Opale s'est refait une beauté et je vous invite à venir voir les changements. J'aimerais que vous portiez une attention

particulière aux événements qui s'y dérouleront. Cette salle est la fierté de notre ville.

Notre Festi-Flocon revient encore cette année au Pavillon Desjardins et il se déroulera sur une période de deux jours le vendredi 21 février et le samedi 22 février prochain. Beaucoup d'activités au programme : plaisir en plein air, activités familiales, feux d'artifice et plus encore.

Toujours dans le but d'offrir un service innovateur à nos citoyennes et citoyens, nous avons décidé d'acquiescer une licence uni site KARIBOU, soit un programme d'activités psychomotrices pour les jeunes enfants âgés de 1 à 4 ans. Les inscriptions auront lieu du 10 février au 10 mars par courrier ou encore en personne au département des loisirs. Pour plus d'informations, composez le 450 439-3130, poste 7271.

Présentement, nous travaillons sur la possibilité d'un camp de jour pour la semaine de relâche. Celui-ci sera du 3 au 7 mars inclusivement et la période d'inscription se tiendra du 17 janvier au 17 février (60 places disponibles). Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le département des loisirs.

Au plaisir de vous de rencontrer lors d'une de nos activités.

Patrick Massé, maire  
450 439-3130 ext 7200

### Règlements concernant le stationnement

Nous tenons à vous rappeler quelques règles concernant le stationnement dans la ville de Saint-Lin-Laurentides, selon le règlement #370-2011 et ses amendements :

#### Article 27 : Stationnement d'hiver

Il est interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics entre 23 h et 7 h du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

#### Article 43 : Durée de l'infraction

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

### Règlements concernant les nuisances (déneigement)

Nous tenons à vous rappeler quelques règles concernant les nuisances (déneigement) dans la ville de Saint-Lin-Laurentides, selon le règlement #900-00-02 et ses amendements :

#### Article 13

Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs, les rues... et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé constitue une nuisance.

#### Article 31

Le fait d'entreposer ou amonceler des objets de la neige... ou glace sur un balcon constituant un danger pour la sécurité publique constitue une nuisance.

#### Article 34

Le fait de créer... un ou des amoncellements de neige, de glace ou d'autres matières de nature à obstruer la visibilité... aux intersections de voies publiques constitue une nuisance.

La Sûreté du Québec et/ou un employé désigné par la ville, en patrouillant dans les rues de la ville, a l'ordre d'intervenir et d'émettre des contraventions (ou amendes) à tout citoyen ne respectant pas la réglementation municipale.

### Service d'incendie

#### Froid intense

Assurez-vous de ne pas surcharger les circuits électriques avec des chauffeuses et des radiateurs portatifs. De plus, ne laissez pas ces appareils sans surveillance. Si vous devez utiliser une rallonge électrique, assurez-vous de sa capacité de résister à la charge en comparant la puissance électrique indiquée sur le fil ou sur la prise femelle avec la plaque signalétique de l'appareil. Ainsi, elle ne risquera pas de surchauffer et de causer un incendie. Selon les normes des manufacturiers, veillez à ce que la rallonge soit suffisamment dégagée de tout matériau combustible (vêtements, rideaux, meubles, etc.).

Dégagez les plinthes électriques de tout matériau combustible (30 cm minimum) tel que des meubles et des rideaux les recouvrant jusqu'au plancher. N'utilisez jamais les plinthes pour faire sécher des vêtements.

Si vous avez un foyer ou un poêle à bois, faites ramoner la cheminée au moins une fois par année ou plus souvent si votre consommation de bois est élevée.

Si une panne électrique survient, n'utilisez jamais des appareils de chauffage conçus pour le camping. Ceux-ci demandent une bonne ventilation et représentent un haut risque d'intoxication au monoxyde de carbone à l'intérieur de la maison. Ne laissez jamais une chandelle sans surveillance, ni trop près de matériaux combustibles. Gardez les chandelles hors de la portée des enfants. Ces négligences sont la cause de plusieurs incendies à Montréal.

Avant la saison froide, une inspection et un entretien annuel du système de chauffage principal et d'appoint (à l'huile, au gaz naturel, au propane et au bois) par une personne qualifiée et compétente assurent l'efficacité du système et vous protègent contre les incendies.

Ronald Bruyère, Chef aux opérations et prévention.

### Politique nataliste

À la naissance d'un 3<sup>e</sup> enfant et plus, une subvention de 1000 \$ et plus est attribuée aux parents. De plus, pour les nouveaux propriétaires ayant un ou plusieurs enfants : possibilité de subvention (maison neuve seulement). Pour informations, contactez Pascale Richard au 450 439-3130 poste 7206.

### Inspecteur canin

### - MESSAGE IMPORTANT

#### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS ET DE CHATS

Tel que précisé au règlement 439-2013 : tout citoyen qui est propriétaire ou gardien d'un chien ou d'un chat dans les limites de la ville de Saint-Lin-Laurentides, doit à chaque année acquiescer une licence pour son animal au bureau de l'Inspecteur Canin situé au 1728, route 335. Le tarif est de 25 \$ pour le premier chien et 30 \$ pour le suivant. Le tarif est de 20 \$ pour chaque chat non stérilisé et sur présentation d'une preuve de stérilisation, la médaille sera gratuite. La licence est valide pour une période d'un an : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.



### Loisirs

#### Piscine municipale

La piscine municipale est ouverte depuis le 17 décembre et c'est gratuit jusqu'au 2 février 2014! N'hésitez pas à consulter l'horaire d'ouverture au [www.st-lin-laurentides.com](http://www.st-lin-laurentides.com) Pour informations supplémentaires 450 439-2635. Bienvenue à tous!



#### Glissade

La municipalité invite toutes les familles à venir profiter de notre glissade située au Pavillon Desjardins 960, 9<sup>e</sup> Avenue. Bienvenue à tous!



### Carrefour Famille Montcalm (450-439-2669)

#### ATELIER DES PETITS MOTEURS

Atelier d'activités motrices pour parent et enfants de 2 à 5 ans - Gratuit  
Lieu : Hôtel de ville  
Jour et heure : tous les samedis de 9h00-11h00, en partenariat avec Action Montcalm.

#### ATELIERS SUR LA STIMULATION DU LANGAGE

Tous les vendredis à l'ACFM, ateliers parent/enfant sur la stimulation du langage - Gratuit  
Heure différente selon le groupe d'âge (18 mois 5 ans)  
Pour information et inscription : Julie Lefebvre

#### YOGA PRÉNATAL ET POST NATAL

Prochain cours à venir en février  
Coût : 60\$ pour 6 séances d'une heure

#### ATELIER PARENT BÉBÉ (0 6 MOIS)

Prochain groupe en février  
Gratuit  
Pour inscription : Carole Gravel